

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
RURAL ET DE L'EAU**

**REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi**



**CELLULE DE PLANIFICATION
ET DE STATISTIQUE**

**ATELIER NATIONAL
DES PRODUCTEURS ET UTILISATEURS DE
STATISTIQUES DU SECTEUR RURAL :
COMMUNICATION SUR " STATISTIQUES
AGRICOLES ET ALIMENTAIRES ET
PAUVRETE"**

Communication présentée par :

Bamako, novembre 1997

**Amadou DAO, Directeur de l'Observatoire
du développement Humain Durable et de
la lutte Contre la Pauvreté au Mali**

I. - INTRODUCTION : JUSTIFICATION ET PERTINENCE DE LA PROBLEMATIQUE

Selon l'approche adoptée, il existe plusieurs définitions de concept de pauvreté. La définition la plus partagée est celle afférente à l'approche microéconomique. Cette approche (ou encore approche relative) conçoit des critères socio-économiques et des indices de pauvreté au niveau du ménage même, ces critères se fondant sur un concept pluridimensionnel prenant simultanément en compte la situation alimentaire et nutritionnelle, l'éducation, la santé, le logement, l'habillement, l'emploi et l'accès aux services sociaux. Plus précisément, un revenu annuel moyen par tête appelé "seuil de pauvreté" ou encore "ligne de pauvreté" est déterminé à partir des besoins nutritionnels minimaux et de certaines normes pour la satisfaction des besoins non-alimentaires. Ainsi est considérée comme pauvre toute personne ne disposant pas annuellement de ce revenu. On entend donc par pauvreté un état d'insuffisance de revenu ne permettant pas de satisfaire les besoins fondamentaux minimaux de l'Homme. Bien entendu cette définition n'est pas exempte de critiques. L'un des reproches faits à l'approche relative est lié au choix d'un seuil de pauvreté. Ce choix est subjectif dans la mesure où, contrairement à la consommation alimentaire, il n'est pas facile de définir les besoins minimaux afférents aux consommations non-alimentaires (éducation, santé, logement, habillement, etc.). Par exemple, alors que dans certains pays le sanitaire est un luxe, il s'agit d'une "nécessité" dans d'autres.

Avoir assez à manger est le plus fondamental des besoins et des droits humains. Faire en sorte que la population nationale soit suffisamment nourrie n'est pas seulement un devoir moral pour un gouvernement, mais est aussi dans son intérêt économique et politique. Ceux qui ont faim ne peuvent pas travailler ; les enfants qui ont faim ne peuvent pas apprendre. Si la population n'est pas saine et bien nourrie, le développement est impossible.

La sécurité alimentaire repose sur trois facteurs : disponibilité, stabilité et accessibilité des approvisionnements. Pour parvenir à la sécurité alimentaire, un pays doit être en mesure de produire assez lui-même ou doit avoir suffisamment de devises pour pouvoir importer. De même, les ménages doivent avoir un revenu suffisant pour leur permettre d'acheter la nourriture qu'ils ne peuvent pas produire. Les causes fondamentales de l'insécurité alimentaire sont la faible productivité de l'agriculture, associée aux fluctuations des approvisionnements et au faible niveau des revenus.

La pertinence du présent thème, en l'occurrence "Statistiques agricoles et alimentaires et pauvreté", ne fait aucun doute et ce, pour deux raisons principales :

- D'abord, il va sans dire que la faim est la manifestation la plus navrante de la pauvreté. Les spécialistes la définissent comme le besoin de manger rendu sensible par des contractions de l'estomac vide, pour couvrir ses besoins d'entretien et de fonctionnement, l'homme a besoin d'éléments nutritifs en quantité et en qualité, nutriments apportés par les aliments. Elle peut prendre trois formes :
 - la famine, due à une insuffisance de vivres souvent liée aux facteurs externes comme la sécheresse ;
 - une sous-alimentation chronique, due à un manque persistant de calories et de protéines ;

- des carences nutritionnelles causées par une insuffisance de protéines et de micronutriments.

Pour les pauvres, qui ne peuvent pas produire de quoi se nourrir, le principal moyen d'éviter la faim est d'obtenir de quoi s'acheter des vivres : soit qu'ils vendent le produit de leurs récoltes, soit qu'ils aient d'autres sources de revenus, soit encore qu'ils bénéficient de transferts de revenus.

- Ensuite, une autre vérité banale est que toute politique de sécurité alimentaire nécessite la disponibilité de données statistiques relatives à l'agriculture et à l'alimentation.

Après la justification de la problématique, nous allons passer en revue les indicateurs fondés sur des statistiques agricoles et alimentaires, que se propose de suivre régulièrement l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté au Mali dans le cadre de l'analyse du phénomène de la pauvreté. Cependant, nous convenons auparavant de décrire les missions de cette structure. Ensuite, conformément aux termes de référence de la présente communication, nous exposerons la situation de la pauvreté des populations rurales ainsi que la relation entre seuil de pauvreté du Mali et Statistiques agricoles et alimentaires et formulerons des recommandations quant à l'amélioration de ces statistiques en matière d'analyse et de lutte contre la pauvreté.

II. - L'OBSERVATOIRE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE AU MALI (MISSIONS) :

Créé par le Gouvernement le 7 octobre 1996 dans le cadre de l'opérationnalisation du nouveau concept de développement humain durable (concept essentiellement centré sur l'Homme en tant qu'acteur principal et finalité du processus de développement) et opérationnel depuis le 10 février 1997 et ce, grâce au concours technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de la Banque Mondiale, l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté au Mali a pour mission le traitement, l'analyse et la diffusion des informations existantes en vue d'améliorer la définition, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques, programmes et projets centrés sur le développement humain durable et la lutte contre la pauvreté.

A ce titre, il met à la disposition des décideurs, des informations fiables et exploitables sous une forme appropriée pour leur permettre de :

- suivre dans le temps l'évolution des conditions de vie des populations relativement à la pauvreté et au Développement Humain Durable ;
- apprécier l'impact des politiques, programmes et projets mis en oeuvre sur les conditions de vie des populations ;
- mieux définir, cibler et planifier les politiques programmes et projets relatifs à la lutte contre la pauvreté et en prévoir les conséquences probables sur les conditions de vie des populations.

Il produit et publie chaque année, à date fixe, le rapport annuel sur le développement humain durable au Mali et en cas de besoin des études sur des sujets spécifiques.

Aux fins de l'analyse de la pauvreté circonscrite à la dimension "Alimentation/ Nutrition", l'Observatoire du DHD/LCPM a retenu comme indicateurs :

- production de mil ;
- production de sorgho ;
- production de riz - paddy ;
- production de maïs ;
- production d'arachide ;
- rendement du mil ;
- rendement du sorgho ;
- rendement du riz-paddy ;
- rendement du maïs ;
- rendement de l'arachide ;
- prix réel au producteur pour les produits échangeables (mil, sorgho, riz, maïs) ;
- production de bovins ;
- production d'ovins/caprins ;
- production de lait ;
- production de poisson frais ;
- production de poisson fumé/séché.

A ces indicateurs, il convient d'ajouter :

- part (%) de la population active dans l'agriculture ;
- consommation d'engrais par hectare ;
- importations de céréales ;
- exportations de céréales ;
- aide alimentaire (quantités de céréales distribuées gratuitement) ;
- dépenses alimentaires ;
- consommation de produits alimentaires (en calories) ;
- apports nutritionnels ;
- état nutritionnel (différents indicateurs de malnutrition chez les enfants).

III. - PAUVRETE EN MILIEU RURAL

Par incidence de pauvreté (ou indice numérique ou taux ou encore ampleur de la pauvreté) d'une région (ou d'une zone ou d'un pays), on entend la proportion de personnes (ou de ménages) pauvres dans l'ensemble de la population de la région (de la zone ou du pays).

Selon les résultats de l'Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale (EMCES) réalisée en 1994 par la DNSI, l'incidence de pauvreté était d'environ 69 % au Mali à cette date. Sur une population de 8 071 000 habitants, le nombre d'individus pauvres était estimé à 5 582 650. L'incidence de la pauvreté est très variable selon les régions du pays. L'incidence de la pauvreté en milieu rural est plus grande qu'en milieu urbain. En effet, alors que la pauvreté touche respectivement 86 %, 83 %, 69 % et 62 % de la population dans les zones rurales Sud, Est, Ouest et Nord, seul le quart de la population du District de Bamako est concernée par le phénomène de pauvreté et presque la moitié de la population dans les villes secondaires. Le tableau qui suit fournit la répartition de la population selon l'état de pauvreté et la zone de résidence (seuils de pauvreté régionaux).

Cette mesure renseigne sur l'importance numérique de la région (de la zone ou du sous-groupe). On calcule la contribution à la pauvreté de chaque zone en multipliant la part de chaque zone dans la population totale du pays par le ratio de l'incidence de la pauvreté dans la zone sur l'incidence nationale de pauvreté. Les résultats de l'EMCES - 1994 nous enseignent également que c'est la zone rurale Est qui contribue le plus à la pauvreté nationale (28 %), suivie de la zone rurale Ouest (26 %). La zone rurale Sud vient en troisième position (23 %) suivie de la zone rurale Nord. Le District de Bamako et la zone regroupant les autres Communes urbaines contribuent le moins à la pauvreté avec respectivement 3 % et 6 %.

IV. - CONCLUSIONS/RECOMMANDATIONS

La situation alimentaire au Mali relève d'un paradoxe. D'une part une relative abondance de la production agricole nécessaire aux besoins en année normale. D'autre part une situation nutritionnelle précaire qui met à jour une situation moyenne de sous-nutrition chronique liée à la pauvreté. L'augmentation de la production rurale obtenue au prix de lourds investissements dans le secteur, n'a pas eu pour conséquence l'élimination de la pauvreté qui sévit en milieu rural en général et prend des proportions alarmantes en milieu urbain défavorisé.

Au Mali la pauvreté, l'ignorance et la vulnérabilité des revenus sont les premières causes de la faim.

Les stratégies de lutte contre la faim sont variables selon les acteurs (Etat, partenaires au développement, ONG, Associations à but non lucratif, secteur privé, collectivités décentralisées...) et leurs moyens. L'importance politique du phénomène de la faim implique au premier rang l'Etat dans la mobilisation des moyens pour y faire face. Ayant inscrit parmi ses priorités l'autosuffisance et la sécurité alimentaires, l'Etat malien a élaboré et mis en oeuvre une série de programmes visant l'augmentation de la production vivrière, la sécurité alimentaire des populations et l'amélioration de leur niveau nutritionnel. Si ces programmes ont permis de faire souvent face à des situations d'urgence, ils n'ont pas assez mis l'accent sur des actions visant à éliminer les causes de la famine.

Pour combattre efficacement ce fléau, il est nécessaire au préalable de connaître combien de personnes souffrent-elles de famine, où vivent-elles, etc. Ensuite, il faudra évaluer les besoins alimentaires, toute chose qui nécessite la disposition d'informations statistiques. Les mesures qui suivent devraient contribuer utilement d'une part à améliorer les statistiques agricoles et alimentaires et d'autre part à rendre ces dernières disponibles en temps opportun :

- assurer une meilleure coordination entre les différents acteurs intervenant dans le domaine de la lutte contre la faim (le Projet d'Appui aux Initiatives de Base dans la lutte contre la faim et la pauvreté -PAIB- est bien indiqué pour jouer un rôle à ce niveau s'il était étendu à l'ensemble des zones défavorisées du pays) ;
- renforcer le Système d'Alerte Précoce (SAP) aux fins de la détermination des poches de pénurie alimentaire ;
- renforcer les structures techniques de l'Etat impliquées à un niveau ou à un autre dans la production et la diffusion de statistiques agricoles et alimentaires : DNAMR (Agriculture, Elevage), OMBEVI, DNSI, CPS/MDRI, etc. ;
- instituer une collaboration étroite entre ces structures et le nouvel Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté au Mali.

Tableau : Répartition de la population du Mali selon l'état de pauvreté et la zone de résidence (seuils de pauvreté régionaux)

Zone de résidence	Etat de l'aupvreté				TOTAL	
	Pauvres		Non Pauvres		Effectif	% Seuil
	Effectif	% Seuil	Effectif	% Seuil		
District de Bamako	173 495	24,8	525 831	75,2	699 326	100,0
Autres Communes	361 720	49,5	368 731	50,5	730 451	100,0
Rural	5 047 435	76,0	1 593 788	24,0	6 641 223	100,0
Total	5 582 650	69,2	2 488 350	30,8	8 071 000	100,0

Source : DNSI (EMCES 1994)

De ce Tableau, il ressort qu'en milieu rural (toutes zones rurales confondues) la pauvreté touche 76 % de la population.

Ou désigne par contribution à la pauvreté d'une région (ou d'une zone ou d'un sous-groupe), son poids relatif dans la pauvreté.